

Conseil Municipal du 04 avril 2023

Extrait du registre des délibérations

D 1-1/2023

Commissions
Municipales

Modification de la
composition

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 24
Absent : 0
Excusés-représentés : 9
Votants : 33

Le Maire, soussignée,
certifie que la liste des
délibérations a été
affichée dans les délais
légaux.



L'an deux mil vingt-trois, le quatre du mois d'Avril à 19h04, le Conseil Municipal, convoqué le 29 mars 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire

Conseillers en exercice

Présents :

Mme Elisabeth MASSE, Maire,
M. EURIN, Mme LAHOUSTE, Mme FARINEAUX, M. LE NEINDRE, Mme WASILKOWSKI, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, M. HARDY, M. LOGIER, M. LESIEUX, Mme YAP, M. GOSTIJANOVIC, Mme RONCHIADIN, Mme SEGUIN, M. ANDRÉ, M. LEBLANC, M. PARSY, M. GARCIA, Mme DUVAUX, M. RICHER, M. MERCIER, M. RENOUF.

Absents ayant donné procuration :

M. THIBAUT ayant donné procuration à Mme SEGUIN
Mme MARCHAND ayant donné procuration à M. LOGIER
Mme DURIEUX ayant donné procuration à Mme SENECHAL
Mme HENNEBELLE ayant donné procuration à M. HUYLEBROECK
Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration à Mme WASILKOWSKI
M. CRUCHET ayant donné procuration à M. EURIN
Mme ANDRÉ ayant donné procuration à Mme DUVAUX
Mme BERTHELOT ayant donné procuration à M. RICHER
Mme BRILLOT ayant donné procuration à M. RENOUF

M. Sébastien LEBLANC a été élu secrétaire de séance

Rapport de Madame le Maire :

Du fait de la démission de Monsieur Guillaume MONCEAUX de son poste de Conseiller Municipal en date du 10 mars 2023 et validée par la préfecture du Nord le 14 mars 2023, il convient de modifier la composition des commissions municipales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil Municipal ;

Vu la délibération n°3 - 1 du 16 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a procédé à la création de 5 commissions municipales dont le Maire est président de droit.

Vu la composition des membres de ces 5 commissions établie sur une représentation proportionnelle des différentes composantes du Conseil Municipal ;

Considérant que suite à la démission de :

- Monsieur Guillaume MONCEAUX, il est remplacé par Monsieur Laurent RENOUF,

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier les commissions suivantes tel que présenté ci-dessous :

❖ Commission 1 : Vie familiale et éducative – 15 membres

- Elisabeth MASSE
- Pascal THIBAUT
- Danielle SENECHAL
- Michel HUYLEBROECK
- Laurent GOVAERT
- Carmen GONZALEZ
- Louis CRUCHET
- Céline SEGUIN
- Serge GOSTIJANOVIC
- Sébastien LEBLANC
- Déborah ANDRE
- Didier PARSY
- Patricia DUVAUX
- Hervé LESIEUX
- Sandrina RONCHIADIN

❖ Commission 2 : Vie culturelle et économique – 14 membres

- Elisabeth MASSE
- Pascale LAHOUSTE
- Nicolas LE NEINDRE
- Claude WASILKOWSKI
- Pascal THIBAUT
- Didier PARSY
- Michel HUYLEBROECK
- Julie HENNEBELLE
- Louis CRUCHET
- Cédric ANDRE
- Sébastien LEBLANC
- Déborah ANDRE
- Laurent RENOUF
- Charlotte BERTHELOT

❖ Commission 3 : Gestion des moyennes

- Elisabeth MASSE
- Jean Pierre EURIN
- Pascale LAHOUSTE
- Joséphine FARINEAUX
- Nicolas LE NEINDRE
- Marie MARCHAND
- Martine DURIEUX
- Lydie YAP
- Louis Marie HARDY
- Cyprien RICHER
- Estéban GARCIA
- Didier PARSY
- Frédérique BRILLOT
- Sandrina RONCHIADIN

❖ Commission 4 : Cadre de vie : territoire, mobilité et écologie – 15 membres :

- Elisabeth MASSE
- Jean Pierre EURIN
- Joséphine FARINEAUX
- Danielle SENECHAL
- Laurent GOVAERT
- François MERCIER
- Carmen GONZALEZ
- Martine DURIEUX
- Serge GOSTIJANOVIC
- Régis LOGIER
- Louis Marie HARDY
- Cyprien RICHER
- Didier PARSY
- Patricia DUVAUX
- Charlotte BERTHELOT

❖ Commission 5 : Vie sociale et solidaire – 14 membres

- Elisabeth MASSE
- Claude WASILKOWSKI
- Didier PARSY
- Marie MARCHAND
- François MERCIER
- Julie HENNEBELLE
- Cédric ANDRE
- Céline SEGUIN
- Lydie YAP
- Régis LOGIER
- Frédérique BRILLOT
- Estéban GARCIA
- Laurent RENOUF
- Hervé LESIEUX

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

MODIFIE : La composition des Commissions Municipales

AUTORISE : Madame le Maire à signer les actes afférents

DIT : Que la délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Elisabeth MASSE



Le Secrétaire de séance,



Sébastien LEBLANC

(Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page)